

## RÉSULTATS DES TESTS DE PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES SECONDAIRES ET CENTRES

Amos, vendredi 18 décembre 2020 – Le Centre de services scolaire Harricana a finalisé les tests des écoles secondaires ainsi que ceux des centres de formation aux adultes et professionnelle réalisés dans le cadre de l'opération d'analyses de la concentration de plomb aux points d'eau pour fins de consommation dans les établissements du centre de services scolaire. Au total, 436 points d'eau ont été testés, de ce nombre, 5 points d'eau ont été condamnés et 179 demandent un écoulement d'eau d'au moins une minute avant consommation.

Rappelons que ces résultats révèlent que ces points d'eau dépassent la nouvelle norme de Santé Canada établie à 5 microgrammes par litre. Voici le tableau synthèse, des points d'eau testés dans les écoles secondaires et centres.

	Bâtiments	Points d'eau		
		testés	avec affiche faire couler 1 minute avant de consommer	condamnés
Secondaire	École secondaire d'Amos - Pavillon La Calypso	61	30	4
	École secondaire d'Amos - Pavillon La Forêt (incluant pavillon central CFPH)	68	9	0
	École secondaire Natagan de Barraute	36	18	1
Centres	Centre de formation professionnelle Harricana - Pavillon de la santé	13	3	0
	Centre de formation professionnelle Harricana - Pavillon de la foresterie	12	1	0
	Centre de formation professionnelle Harricana - Forêt-école	7	1	0
	Carrefour du savoir Harricana (incluant Centre de formation générale Le Macadam et la résidence étudiante Harricana )	239	179	0
	<b>Total écoles secondaires et centres</b>	<b>436</b>	<b>241</b>	<b>5</b>

Dans cette opération de dépistage de plomb, le Service des ressources matérielles a testé 668 points d'eau dans 24 bâtiments. De ce nombre à la lumière des résultats obtenus, 319 points d'eau demandent un écoulement d'au moins une minute et 13 sont condamnés. Dans le but d'assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles et des centres, nous avons immédiatement pris les mesures nécessaires pour résoudre la situation rapidement, en conformité avec la procédure qui nous a été transmise. Le tout a été réalisé conformément à la procédure du ministère de l'Éducation : [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/reseau/boite-outils/ProcEDURE-concentrations-plomb.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/boite-outils/ProcEDURE-concentrations-plomb.pdf).

De plus, un comité d'analyse a été créé pour la mise en œuvre des mesures correctives requises pour s'ajuster à la nouvelle norme de Santé Canada.

- 30 -

### Renseignements

Johanne Godbout, secrétaire générale  
(819) 732-6561 poste 2268